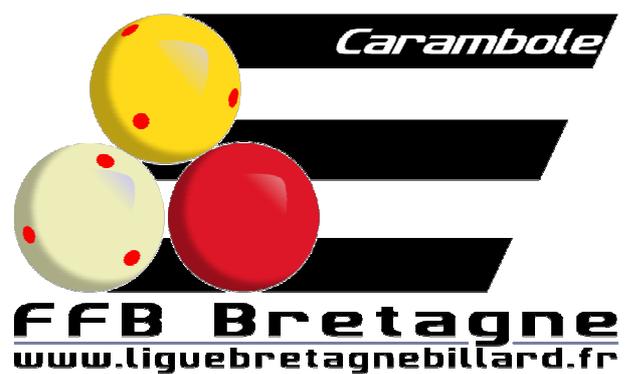


**ORGANISATION
DES
FINALES DE LIGUE CARAMBOLE**



ORGANISATION DES FINALES DE LIGUE CARAMBOLE

TABLE DES MATIERES

1 – Dates, lieux, demande et attribution d'une Finale LBB	3
Article 1.1.01- Dates et Lieux des finales	3
Article 1.1.02 - Demande d'attribution d'une Finale de Ligue LBB.....	3
Article 1.1.03 - Attribution d'une Finale de Ligue LBB.....	3
2 - Convocation des participants	4
Article 2.1.01 – Nombre de participants	4
Article 2.1.02 – Convocation des participants	4
3 - Direction de Jeu et arbitrage	5
Article 3.1.01 – Direction de jeu.....	5
Article 2.1.04 - Forfait et abandon	5
Article 3.1.02 – Arbitrage	5
Article 3.1.04 - Rôle de l'arbitre	6
Article 3.1.03 - Règles d'arbitrage	6
4 - Déroulement de la compétition	7
Article 4.1.01 - Organisation	7
Article 4.1.02 – Joueur d'un même Club	7
Article 4.1.03 - Classement Final.....	7
Article 4.1.04 - Podium	7
Article 4.1.05 – Inscription en Finale de France	7
Article 4.1.06 – Inscription en Coupe des Provinces.....	7
5 - Cas particulier et Annexes	8
Article 5.1.05 – Cas Particulier de la poule de 4 joueurs sur 1 journée	8
ANNEXE 1	8
ANNEXE 2	8

1 – Dates, lieux, demande et attribution d'une Finale LBB

Article 1.1.01- Dates et Lieux des finales

Les dates et lieux des compétitions sont inscrits au calendrier Carambole LBB

Article 1.1.02 - Demande d'attribution d'une Finale de Ligue LBB

Les clubs peuvent formuler leurs intentions d'organiser une Finale de Ligue auprès du responsable de la compétition à l'adresse carambole@liguebretagnebillard.fr dès communication du calendrier des compétitions.

Article 1.1.03 - Attribution d'une Finale de Ligue LBB

L'organisation d'une Finale de Ligue est attribuée en réunion des Commissions Sportives qui fait suite à l'Assemblée Générale de la Ligue de Bretagne de Billard.

Les critères d'attributions sont fixés prioritairement comme suit :

Clubs présents à cette réunion.

Clubs non déjà pourvus d'une autre organisation.

Clubs pré positionné.

...

2 - Convocation des participants

Article 2.1.01 – Nombre de participants

Conformément aux dispositions sportives :

Les joueurs sélectionnés aux finales de ligue sont en priorité les n joueurs les mieux classés du circuit, sans tenir compte de leur zone d'appartenance. **n représentant le nombre de joueurs devant participer à la finale, ce nombre est fixé à 4 maximums.**

Dans le cas où un ou plusieurs joueurs sélectionnables ne peuvent participer à la finale de ligue, le ou les joueurs suivants dans la liste du classement en sont le(s) remplaçant(s).

Le secrétaire sportif du club, du joueur ne participant pas à une finale, doit en informer le responsable de la compétition et le club organisateur dans le plus bref délai et par courriel.

Nota : Un joueur ne peut être sélectionné pour participer à une finale de ligue, que s'il a été engagé dans une « compétition validée » du mode de jeu et catégorie d'appartenance.

Une compétition est dite « validée », si elle a été jouée ou a été annulée faute de participants (inférieur ou égale à 3), les joueurs ne pouvant être tenu pour responsable du manque d'engagements.

L'engagement anticipé d'un joueur sur une journée portée au calendrier et annulée par la règle d'auto adaptation, ne peut être considéré comme un engagement sur une « compétition validée ».

Article 2.1.02 – Convocation des participants

Les convocations sont transmises, par mail, aux CS de Clubs qui les relai vers les joueurs participants.

3 - Direction de Jeu et arbitrage

Article 3.1.01 – Direction de jeu

Les épreuves sont contrôlées par un directeur de jeu désigné par l'organisateur.

Le directeur de jeu a pour attributions :

01. D'appliquer et de faire appliquer les dispositions Sportives ;
02. De faire respecter l'interdiction de fumer et de boire des boissons alcoolisées dans la salle ;
03. De vérifier le bon état et la propreté du matériel ;
04. De vérifier la tenue des joueurs ;
05. D'organiser les tours de jeu (joueurs, arbitres, marqueurs) ;
06. **De veiller à l'affichage des horaires** et des résultats provisoires ;
07. De veiller à la régularité et au bon déroulement des matchs ;
08. De veiller à la signature des joueurs sur la feuille récapitulative des résultats et/ou sur les feuilles de marque (**les feuilles doivent être gardées par le club organisateur durant toute la saison sportive en cours**) ;
09. De saisir les **matchs sur les sites dédiés** et **d'établir le classement final** ;
10. Le cas échéant, **d'adresser au responsable sportif de l'épreuve** un rapport circonstancié sur tout incident qui pourrait entraîner une sanction disciplinaire à l'encontre d'un joueur ou d'une équipe (Forfait ou Abandon)

Article 2.1.04 - Forfait et abandon

A. Forfait

Le joueur ou l'équipe dont l'absence est constatée au plus tard 30 minutes après l'heure de convocation est déclaré forfait.

B. Déclaration du forfait

- dans le délai prévu

Le joueur ou l'équipe qui ne peut pas participer à une compétition dans laquelle il est engagé **doit en informer le responsable sportif et l'organisateur sept jours au moins avant le début des épreuves**, ou, si le règlement de la compétition prévoit un délai spécifique, dans le délai prévu.

- hors délai prévu

Si la déclaration n'est pas faite dans le délai prévu, la Commission de discipline de Ligue sera saisie pour tout forfait sans motif médical ou motif de force majeure.

C. Abandon

Seront déclarés en abandon de compétition

- le joueur qui a commencé une compétition et dont l'absence est constatée au plus tard 10 minutes après l'heure de début pour les matchs suivants.

Dans les compétitions disputées par paliers et par journées, toutes les rencontres de toutes les journées d'un même palier sont considérées comme faisant parties de la même compétition. Aucun des matchs ou rencontres éventuellement déjà disputés n'est pris en compte pour le classement de la compétition. Ils restent cependant pris en compte pour la classification annuelle des adversaires.

Article 3.1.02 – Arbitrage

Les matchs des compétitions d'une Finales de Ligue sont arbitrés

Article 3.1.04 - Rôle de l'arbitre

Le rôle de l'arbitre est de valider les points réalisés par les joueurs et de veiller au bon déroulement du match. Il est en outre le seul autorisé à replacer les billes pendant le match lorsque c'est nécessaire.

Article 3.1.03 - Règles d'arbitrage

Les règles d'arbitrage sont les règles que l'arbitre doit observer pour faire appliquer au cours des matchs les dispositions du code sportif.

4 - Déroulement de la compétition

Article 4.1.01 - Organisation

Selon que la finale se joue à 4, 3 ou 2 joueurs sur 1 ou 2 billards, le club organisateur peut s'appuyer sur l'**annexe 1** présentant une organisation type. Les clubs ont la possibilité d'adapter cette organisation (horaire des séances) en fonction du déroulement de la compétition et avec le souci du respect du meilleur confort des joueurs.

Article 4.1.02 – Joueur d'un même Club

La convocation donne la liste des participants issue du Classement des Circuits – il n'en demeure pas moins que conformément au code sportif en son Article 6.2.09, les joueurs d'un même club sont obligatoirement opposés dès les premiers tours, la règles suivantes :

Deux joueurs d'un même club sont obligatoirement opposés l'un à l'autre au premier tour en repositionnant l'ordre d'arrivée des joueurs conformément à l' **Annexe 2**

Nota : dans le seul cas de la poule de 3 sur 1 billard avec 2 joueurs du même club, le reclassement est fait de telle manière que les 2 joueurs d'un même club soit opposés dès la séance 04

Article 4.1.03 - Classement Final

Le classement des participants à la finale est établi selon les critères suivants :

- 1 Nombre de points de matchs.
- 2 Moyenne générale (article 3.2.01-4).
- 3 Meilleure moyenne particulière établie sur un match gagné ou nul (article 3.2.01-5).
- 4 Meilleure série.
- 5 Résultat de la rencontre ou du match direct.
- 6 En dernier lieu par tirage au sort.

Article 4.1.04 - Podium

A l'issue de la finale, le directeur de jeu fait remettre les Trophée et Médailles en fonction du classement. Le joueur vainqueur de la finale est déclaré « Champion de la Ligue de Bretagne de Billard de la catégorie et du mode de jeu concerné au titre de la saison en cours »

Article 4.1.05 – Inscription en Finale de France

A l'issu de la finale - Il doit être rappelé aux joueurs les formalités d'inscription à la finale de France sur le site fédéral et à l'adresse suivante :

https://www.ffbillard.com/calendrier.html?filtre_discipline=carambole&filtre_inscription=1

Article 4.1.06 – Inscription en Coupe des Provinces

Pour la coupe des Provinces – concerne la LR1, LR2, BR1 et 3BR1

A l'issue de la finale - Il doit être rappelé aux joueurs qu'ils doivent informer leur CS de Club de leur intention de participer à la Coupe des provinces. La CS Sportive du joueur prenant part à cette Coupe rédigera un mail vers la CSCL en ce sens.

5 - Cas particulier et Annexes

Article 5.1.05 – Cas Particulier de la poule de 4 joueurs sur 1 journée

Forfait d'un joueur le jour de la finale dans une poule de 4 joueurs sur 2 billards et 1 journée.

Dans cette situation particulière, après consultation du responsable sportif de la Commission Nationale Carambole, la Finale de la ligue de Bretagne de Billard se jouera, faute de temps, avec les 3 joueurs restants dans une poule unique à 3 séances.

ANNEXE 1

Organisation type

ANNEXE 2

Méthode de repositionnement des joueurs d'un même club